

**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »
Réunion du 17 décembre 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept décembre, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis au complexe Hervé Manteau (Iteuil), Chemin de la Nouel, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman.

Date de la convocation : 11/12/2025

Nombre de membres composant le Comité syndical : 103

Nombre de membres présents : 62

Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 6

Nombre de votants : 68 (66 %)

Président de séance : Monsieur Rémy Coopman

Secrétaire de séance : Monsieur Henri Renaudeau

Délibération AG_n°2025_23

Objet : Tarifs Eau et Assainissement 2026

Etaient présents (62) : Bernard Ayrault, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Isabelle Bayart, Jean-Philippe Berjonneau, Jean-Pierre Binard, William Boiron, Fabien Bonnet, Roland Bouchet, Jacques Bouloux, Michelle Boutillet, Antoine Braguier, Pascal Brault, Michel Bugnet, Jean Bujault, Dominique Cadu, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Joël Doret, Michel Fresneau, Francis Gargouil, Bernard Germaneau, Michel Godet, Claude Godillon, Alain Guillon, Bernard Henau, Jean-Pierre Jager, Gilbert Jaladeau, Bernard Jamain, Roland Latu, Gérard Lefevre, Joël Métivier, Françoise Micault, Jean-Louis Michel, Isabelle Mopin, Guy Morlière, Gilles Multeau, Alain Picard, Yannick Quintard, Frédy Poirier, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Nicolas Reveillault, Xavier Robin, Bernard Rousseau, Sylvie Roy, Jacques Sabourin, Séverine Saint-Pé, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, François Bock (*suppléant*), Laurent Doret (*suppléant*), Jean-Louis Doux (*suppléant*), James Garault (*suppléant*), Alain Gaudineau (*suppléant*), José Guittet (*suppléant*), Michel Jallais (*suppléant*), Guy Sauvatre.

Absents ayant donné pouvoir (6)

Monsieur Henri Colin donne pouvoir à Monsieur Alain Picard

Madame Odile Landreau donne pouvoir à Monsieur Bernard Heneau

Madame Philippe Patey donne pouvoir à Monsieur Nicolas Reveillault

Monsieur Dominique Pierre donne pouvoir à Madame Séverine Saint-Pé

Monsieur Patrick Touloumet donne pouvoir à Monsieur Jean-Charles Varescon

Monsieur Claude Sergent donne pouvoir à Monsieur James Garault

Absents excusés (39) : François Audoux, Philippe Bellin, Jean-Pierre Bernard, Alain Besnault, Jean-Claude Biarnais, Jean-Louis Bourriaux, Vincent Chenu, Joël Cogné, Xavier Diot, Michel Droin, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Louis-Marie Grollier, Pascale Guittet, Pierre Ledoux, Bruno Lefebvre, Frédéric Léonet, Michel Mallet, Claude Marchaisseau, Anthony Maugé, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Philippe Moigner, Jean-Paul Moine, Gilles Morisseau, Laurent Pain, François Péan, Michel Porte, Jacky Quintard, Laurence Rabussier, Stéphane Raynaud, Franck Roy, Michel Servain, Valérie Simon, Stéphanie Steinmetz, Thierry Triphose, Eric Viaud, Jacques Vivier, Monique Vivion.



Tarifs harmonisés en € HT – Eau - 2026

Les tarifs ci-dessous s'entendent hors redevances des Agences de l'Eau (Prélèvement Ressource en Eau (PRE), consommation eau potable et performances)

TARIFS HARMONISÉS	
Abonnement Compteur principal (€ H.T.)	65,00
Abonnement Compteur secondaire (€ H.T.)	38,00
Consommation eau domestique (€ H.T. par m ³)	2,165

TARIFS EAUX BRUTES	
Abonnement Compteur (€ H.T.)	65,00
Consommation eau (€ H.T. par m ³)	1,200

TARIFS JAUNES (applicables aux INDUSTRIELS ET AGRICOLES Sous Conditions)	
Abonnement Compteur principal (€ H.T.)	400,00
Abonnement Compteur secondaire (€ H.T.)	38,00
Consommation eau (€ H.T. par m ³)	1,835

TARIFS VERTS (applicables à l'AGRICULTURE DURABLE - Sous Conditions)	
Abonnement Compteur principal (€ H.T.)	65,00
Abonnement Compteur secondaire (€ H.T.)	38,00
Consommation eau (€ H.T. par m ³)	1,669

TARIFS CVM	
Abonnement Compteur principal (€ H.T.)	65,00
Abonnement Compteur secondaire (€ H.T.)	38,00
Consommation eau (€ H.T. par m ³)	1,200

Tarifs en € HT - Assainissement - 2026

Les tarifs ci-dessous s'entendent hors redevances des Agences de l'Eau (Performance des Systèmes d'Assainissement Collectifs).

COMMUNES	2026	
	Abonnement (Part fixe) € H.T.	Consommation (Part variable) € H.T. / m3
AMBERRE	65,00 €	2,07 €
ANCHE	65,00 €	2,19 €
ANGLES SUR L'ANGLIN	65,00 €	1,81 €
ANGLIERS	65,00 €	2,19 €
ANTIGNY	65,00 €	2,19 €
ANTRAN	65,00 €	1,68 €
ARCAY	65,00 €	2,19 €
ARCHIGNY	65,00 €	2,19 €
ASLONNES	65,00 €	2,19 €
ASNIÈRES SUR BLOUR	65,00 €	0,82 €
ASNOIS	65,00 €	2,19 €
AULNAY	65,00 €	2,19 €
AVAILLES EN CHÂTELLERAULT	65,00 €	2,19 €
AVAILLES-LIMOUZINE	65,00 €	2,19 €
AVANTON	65,00 €	2,19 €
AYRON	65,00 €	2,19 €
BEAUMONT-SAINT-CYR	65,00 €	2,19 €
BELLEFONDS	65,00 €	2,19 €
BERRIE	65,00 €	2,19 €
BERTHEGON	65,00 €	2,19 €
BÉTHINES	65,00 €	1,48 €
BEUXES	65,00 €	2,19 €
BIGNOUX	65,00 €	2,19 €
BLANZAY	65,00 €	2,19 €
BOIVRE LA VALLÉE	65,00 €	2,19 €
BONNES	65,00 €	2,19 €
BONNEUIL MATOURS	65,00 €	2,19 €
BOURESSE	65,00 €	2,19 €
BOURG-ARCHAMBAULT	65,00 €	2,19 €
BOURNAND	65,00 €	1,73 €
BRIGUEIL-LE-CHANTRE	65,00 €	2,19 €
BRION	65,00 €	2,19 €
BRUX	65,00 €	2,19 €
BUXEUIL	65,00 €	2,19 €
CEAUX EN LOUDUN	65,00 €	2,19 €
CELLE L'EVECAULT	65,00 €	2,19 €
CENON SUR VIENNE	65,00 €	2,19 €
CERNAY	65,00 €	2,19 €
CHABOURNAY	65,00 €	1,74 €
CHALAIS	65,00 €	2,19 €
CHALANDRAY	65,00 €	1,68 €
CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE	65,00 €	2,19 €

COMMUNES	2026	
	Part fixe (Abonnement) € H.T.	Part variable (Consommation)€ H.T. / m3
CHAMPIGNY-EN-ROCHEREAU	65,00 €	2,19 €
CHAMPNIERS	65,00 €	2,19 €
CHARROUX	65,00 €	2,19 €
CHATAIN	65,00 €	2,19 €
CHÂTEAU GARNIER	65,00 €	2,19 €
CHÂTEAU LARCHER	65,00 €	2,19 €
CHÂTELLERAULT	65,00 €	2,19 €
CHAUNAY	65,00 €	2,19 €
CHAUVIGNY	65,00 €	1,82 €
CHENEVELLES	65,00 €	1,67 €
CHERVES	65,00 €	1,33 €
CHIRE EN MONTREUIL	65,00 €	1,82 €
CHOUPPES	65,00 €	2,19 €
CISSÉ	65,00 €	1,80 €
CIVAUX	65,00 €	0,82 €
CIVRAY	65,00 €	2,19 €
CLOUE	65,00 €	2,19 €
COLOMBIERS	65,00 €	2,19 €
COULOMBIERS	65,00 €	2,19 €
COUSSAY LES BOIS	65,00 €	1,56 €
CRAON	65,00 €	2,19 €
CURZAY SUR VONNE	65,00 €	2,19 €
DANGÉ SAINT ROMAIN	65,00 €	1,80 €
DIENNÉ	65,00 €	2,19 €
DISSAY	65,00 €	1,82 €
DOUSSAY	65,00 €	2,19 €
FLEIX	65,00 €	2,19 €
FLEURÉ	65,00 €	2,19 €
FROZES	65,00 €	2,19 €
GENÇAY	65,00 €	2,19 €
GENOUILLÉ	65,00 €	2,19 €
GIZAY	65,00 €	2,19 €
GLÉNOUZE	65,00 €	1,58 €
GOUEX	65,00 €	2,19 €
GUESNES	65,00 €	1,59 €
HAIMS	65,00 €	2,19 €
INGRANDES SUR VIENNE	65,00 €	2,19 €
ITEUIL	65,00 €	2,19 €
JARDRES	65,00 €	1,84 €
JAUNAY-MARIGNY	65,00 €	1,82 €
JAZENEUIL	65,00 €	2,19 €
JOUHET	65,00 €	1,67 €
JOURNET	65,00 €	2,19 €
JOUSSÉ	65,00 €	2,19 €

COMMUNES	2026	
	Part fixe (Abonnement) € H.T.	Part variable (Consommation) € H.T. / m3
LA BUSSIÈRE	65,00 €	2,19 €
LA CHAPELLE BÂTON	65,00 €	2,19 €
LA CHAPELLE MOULIÈRE	65,00 €	2,19 €
LA CHAPELLE VIVIERS	65,00 €	1,74 €
LA FERRIERE AIROUX	65,00 €	1,63 €
LA GRIMAUDIÈRE	65,00 €	2,19 €
LA PUYE	65,00 €	2,19 €
LA ROCHE POSAY (y compris la part du délégataire)	65,00 €	2,19 €
LA ROCHE RIGALT	65,00 €	2,19 €
LA TRIMOUILLE	65,00 €	2,19 €
LA VILLEDIEU DU CLAIN	65,00 €	2,19 €
LATHUS SAINT REMY	65,00 €	2,19 €
LATILLE	65,00 €	2,19 €
LAVOUX	65,00 €	2,19 €
LE VIGEANT	65,00 €	2,19 €
LEIGNE LES BOIS	65,00 €	1,56 €
LEIGNE SUR USSEAU	65,00 €	1,65 €
LEIGNES SUR FONTAINE	65,00 €	1,80 €
LENCLOITRE	65,00 €	1,67 €
LES ORMES	65,00 €	2,19 €
LES ROCHES PREMARIE ANDILLE	65,00 €	2,19 €
LES TROIS-MOUTIERS	65,00 €	2,19 €
LESIGNY SUR CREUSE	65,00 €	1,53 €
LEUGNY	65,00 €	1,76 €
LHOMMAIZE	65,00 €	2,19 €
LIGLET	65,00 €	2,19 €
LINIERS	65,00 €	1,83 €
L'ISLE-JOURDAIN	65,00 €	2,19 €
LOUDUN	65,00 €	2,19 €
LUCHAPT	65,00 €	2,19 €
LUSIGNAN	65,00 €	2,19 €
LUSSAC LES CHÂTEAUX	65,00 €	2,19 €
MAGNE	65,00 €	2,19 €
MAILLÉ	65,00 €	1,67 €
MAIRE	65,00 €	1,76 €
MARCAY	65,00 €	2,19 €
MARIGNY CHEMEREAU	65,00 €	2,19 €
MARNAY	65,00 €	2,19 €
MARTAIZE	65,00 €	1,82 €
MAUPREVOIR	65,00 €	2,19 €
MAZEROLLES	65,00 €	2,19 €
MAZEUIL	65,00 €	2,19 €
MILLAC		
MILLAC bourg (hors Ajonc, Garenne, Bouillère)	65,00 €	1,07 €
MILLAC secteur Isle Jourdain (avec Ajonc, Garenne, Bouillère)	65,00 €	2,19 €

COMMUNES	2026	
	Part fixe (Abonnement) € H.T.	Part variable (Consommation) € H.T. / m3
MIREBEAU	65,00 €	1,68 €
MONCONTOUR	65,00 €	2,19 €
MONDION	65,00 €	1,73 €
MONTHOIRON	65,00 €	2,19 €
MONTMORILLON	65,00 €	1,77 €
MONTS SUR GUESNES	65,00 €	2,19 €
MORTON	65,00 €	2,19 €
MOULISMES	65,00 €	2,19 €
MOUSSAC	65,00 €	2,19 €
MOUTERRE SILLY	65,00 €	2,19 €
NAINTRÉ	65,00 €	2,19 €
NALLIERS	65,00 €	1,69 €
NÉRIGNAC	65,00 €	1,44 €
NIEUIL L'ESPOIR	65,00 €	2,19 €
NOUAILLÉ MAUPERTUIS	65,00 €	2,19 €
NUEIL SOUS FAYE	65,00 €	2,19 €
OUZILLY	65,00 €	1,71 €
OYRE	65,00 €	2,19 €
PAIZAY LE SEC	65,00 €	2,19 €
PAYROUX	65,00 €	2,19 €
PERSAC	65,00 €	1,75 €
PINDRAY	65,00 €	2,19 €
PLEUMARTIN	65,00 €	2,19 €
PORT DE PILES	65,00 €	1,71 €
POUANT	65,00 €	2,19 €
POUILLE	65,00 €	2,19 €
PRESSAC	65,00 €	2,19 €
QUEAUX	65,00 €	2,19 €
QUINCAY	65,00 €	2,19 €
RANTON	65,00 €	2,19 €
ROIFFE	65,00 €	2,19 €
ROMAGNE	65,00 €	2,19 €
ROUILLE	65,00 €	2,19 €
SAINT-CLAIR	65,00 €	1,66 €
SAINT-GENEST D' AMBIERE	65,00 €	1,82 €
SAINT- GERMAIN	65,00 €	1,47 €
SAINT -JULIEN L' ARS	65,00 €	2,19 €
SAINT-LEOMER	65,00 €	2,19 €
SAINT MAURICE LA CLOUERE	65,00 €	2,19 €
SAINT REMY SUR CREUSE	65,00 €	1,77 €
SAINT CHRISTOPHE	65,00 €	2,19 €
SAINTE RADEGONDE	65,00 €	2,19 €
SAINT GAUDENT	65,00 €	2,19 €
SAINT JEAN DE SAUVES	65,00 €	2,19 €

COMMUNES	2026	
	Part fixe (Abonnement) € H.T.	Part variable (Consommation) € H.T. / m3
SAINT LAURENT DE JOURDES	65,00 €	2,19 €
SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS	65,00 €	2,19 €
SAINT MARTIN LA PALLU	65,00 €	2,19 €
SAINT MARTIN L'ARS	65,00 €	1,57 €
SAINT PIERRE DE MAILLE	65,00 €	2,19 €
SAINT PIERRE D EXIDEUIL	65,00 €	2,19 €
SAINT ROMAIN	65,00 €	2,19 €
SAINT SAUVANT	65,00 €	2,19 €
SAINT SAVIN	65,00 €	2,19 €
SAINT SECONDIN	65,00 €	2,19 €
SAIX	65,00 €	2,19 €
SAMMARCOLLES	65,00 €	1,80 €
SANXAY	65,00 €	2,19 €
SAULGE	65,00 €	2,19 €
SAVIGNE	65,00 €	2,19 €
SAVIGNY SOUS FAYE	65,00 €	2,19 €
SAVIGNY LEVESCAULT	65,00 €	1,82 €
SCORBE CLAIRVAUX	65,00 €	1,75 €
SENILLE SAINT SAUVEUR	65,00 €	2,19 €
SEVRES ANXAUMONT	65,00 €	1,81 €
SILLARS	65,00 €	2,19 €
SMARVES	65,00 €	2,19 €
SOMMIERES DU CLAIN	65,00 €	2,19 €
SOSSAIS	65,00 €	1,67 €
SAINT GEORGES LES BAILLARGEAUX	65,00 €	1,80 €
SAINT GERVAIS LES TROIS CLOCHERS	65,00 €	2,19 €
TERCE	65,00 €	1,83 €
THURAGEAU	65,00 €	1,97 €
THURE	65,00 €	2,19 €
USSEAU	65,00 €	2,19 €
USSON DU POITOU	65,00 €	2,19 €
VAL DE COMPORTE	65,00 €	2,19 €
VALDIVIENNE	65,00 €	2,19 €
VALENCE EN POITOU	65,00 €	2,19 €
VAUX SUR VIENNE	65,00 €	2,19 €
VELLECHES	65,00 €	1,81 €
VERNON	65,00 €	2,19 €
VERRIERES	65,00 €	2,19 €
VICQ SUR GARTEMPE	65,00 €	1,62 €
VILLEMORT	65,00 €	1,54 €
VILLIERS	65,00 €	1,77 €
VIVONNE	65,00 €	2,19 €
VOUILLE	65,00 €	1,83 €
VOULEME	65,00 €	2,19 €

COMMUNES	2026	
	Part fixe (Abonnement) € H.T.	Part variable (Consommation) € H.T. / m3
VOULON	65,00 €	2,19 €
VOUNEUIL SUR VIENNE	65,00 €	2,19 €
VOUZAILLES	65,00 €	1,68 €
YVERSAY	65,00 €	1,71 €

**les communes en surbrillance sont celles qui rejoignent Eaux de Vienne au titre de la compétence assainissement*

2. 3 - Tarifs en € HT - Les redevances ANC et contrôles AC

2. 3 - 1. Redevances nouvelles installations ANC

Nature de prestations	Montants 2026
	En euros Hors Taxes
Instruction technique, sans visite sur place, par dossier	103,10
Instruction technique suite à changement de projet à l'initiative du maître d'ouvrage.	70,90
Visite de réception de l'installation avant recouvrement avec attestation de conformité, par dossier	199,80
Visite de réception d'une seconde installation avant recouvrement avec attestation de conformité, ne justifiant pas de déplacement supplémentaire	136,60
Contre visite travaux neufs	103,10

2.3 - 2. Redevances installations existantes ANC

Nature de prestations	Montants 2026
	En euros Hors Taxes
Contrôle Périodique de Bon Fonctionnement ou diagnostic de l'existant	130,40
Contrôle Périodique de Bon Fonctionnement ou diagnostic de l'existant - tarif supplémentaire sur un même site sans déplacement supplémentaire	91,20
Diagnostic transaction immobilière ANC : Délai inférieur à 20 jours pour un bien comportant jusqu'à 12 points d'eau	185,90
Diagnostic transaction immobilière ANC : Délai en urgence inférieur à 10 jours pour un bien comportant jusqu'à 12 points d'eau	285,00
Diagnostic transaction immobilière ANC : Délai inférieur à 20 jours pour un bien comportant plus de 13 à 20 points d'eau	419,20
Diagnostic transaction immobilière ANC : Délai en urgence inférieur à 10 jours réalisé pour un bien comportant de 13 à 20 points d'eau	670,70
Diagnostic transaction immobilière ANC : Délai inférieur à 20 jours pour un bien comportant plus de 20 points d'eau	590,00
Diagnostic transaction immobilière ANC : Délai en urgence inférieur à 10 jours pour un bien comportant plus de 20 points d'eau	860,00
Diagnostic transaction immobilière ANC : Tarif supplémentaire sur un même site sans déplacement supplémentaire	91,20
Diagnostic transaction immobilière ANC : Maison inhabitable, ruine, absence d'éléments sanitaires	75,00
Redevance de déplacement sans intervention	63,10

2.3 - 3. Redevances contrôles AC

Nature de prestations	Montants 2026
	En euros Hors Taxes
Diagnostic transaction immobilière AC : Délai inférieur à 20 jours pour un bien comportant jusqu'à 12 points d'eau	185,90
Diagnostic transaction immobilière AC : Délai en urgence inférieur à 10 jours pour un bien comportant jusqu'à 12 points d'eau	285,00
Diagnostic transaction immobilière AC : Délai inférieur à 20 jours pour un bien comportant plus de 13 à 20 points d'eau	419,20
Diagnostic transaction immobilière AC : Délai en urgence inférieur à 10 jours réalisé pour un bien comportant de 13 à 20 points d'eau	670,70

Diagnostic transaction immobilière AC : Délai inférieur à 20 jours pour un bien comportant plus de 20 points d'eau	590,00
Diagnostic transaction immobilière AC : Délai en urgence inférieur à 10 jours pour un bien comportant plus de 20 points d'eau	860,00
Diagnostic transaction immobilière AC : Tarif supplémentaire sur un même site sans déplacement supplémentaire	91,20
Diagnostic transaction immobilière AC : Maison inhabitable, ruine, absence d'éléments sanitaires	75,00
Redevance de déplacement sans intervention	63,10
Contrôle de branchement neuf Assainissement Collectif	185,90

Nombre de votants	Suffrages exprimés	
	Votes Pour	Vote Contre
64	56	8

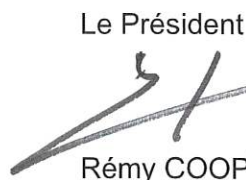
Le Comité syndical, à la majorité absolue des suffrages approuve les tarifs Eau et Assainissement 2026.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,

Le secrétaire de séance

Henri RENAUDEAU

Le Président


 Remy COOPMAN



Annexe 2 - Bordereau des tarifs des prestations 2026 (Eau et Assainissement)

BORDEREAU DES TARIFS DES PRESTATIONS EAU POTABLE 2026		Tarif € HT 2026
<u>BRANCHEMENTS Alimentation Eau Potable (AEP)</u>		
Branchement avec pose de compteur		
<i>* Forfait pour un branchement avec terrassement</i>		
. Forfait pour un branchement avec terrassement de 0 ml à 4 ml avec pose de compteur		
. ø 15 ou 20 PE 25 et 32		1 021,20
. ø 25 PE 40		1 119,10
. ø 30 et 40 PE 50		1 469,00
. Forfait pour un branchement avec terrassement de plus de 4 ml à 8 ml avec pose de compteur		
. ø 15 ou 20 PE 25 et 32		1 233,20
. ø 25 PE 40		1 328,40
. ø 30 et 40 PE 50		1 685,40
. Forfait pour un branchement avec terrassement de plus de 8 ml à 15 ml avec pose de compteur		
. ø 15 ou 20 PE 25 et 32		1 501,70
. ø 25 PE 40		1 599,60
. ø 30 et 40 PE 50		1 949,50
<i>* Forfait pour un 2ème branchement exécuté avec terrassement pour un même pétitionnaire sur un même site et avec la pose du compteur ou forfait sans installation de chantier</i>		
. de 0 ml à 4 ml		747,00
. de plus de 4 ml à 8 ml		845,00
. de plus de 8 ml à 15 ml		1 193,30
<i>* Forfait pour un branchement sans terrassement de 0 ml à 8 ml avec pose du compteur</i>		
. ø 15 ou 20 PE 25 et 32		891,30
. ø 25 PE 40		989,20
. ø 30 et 40 PE 50		1 339,10
<i>* Forfait pour un branchement sans terrassement de plus de 8 ml à 15 ml avec pose du compteur</i>		
. ø 15 ou 20 PE 25 et 32		910,20
. ø 25 PE 40		1 008,00
. ø 30 et 40 PE 50		1 358,00
<i>* Forfait pour un 2ème branchement exécuté sans terrassement pour un même pétitionnaire sur un même site et avec la pose du compteur ou forfait sans installation de chantier</i>		
. de 0 ml à 8 ml		627,80
. de plus de 8 ml à 15 ml		646,10

Branchement sans pose de compteur

* Forfait pour un branchement avec terrassement de 0 ml à 4 ml et sans la pose du compteur

. ø 15 ou 20 PE 25 et 32 981,20

. ø 25 PE40 1 079,10

. ø 30 et 40 PE 50 1 429,00

* Forfait pour un branchement avec terrassement de plus de 4 ml à 8 ml et sans la pose du compteur

. ø 15 ou 20 PE 25 et 32 1 180,90

. ø 25 PE40 1 278,80

. ø 30 et 40 PE 50 1 628,80

* Forfait pour un branchement avec terrassement de plus de 8 ml à 15 ml et sans la pose du compteur

. ø 15 ou 20 PE 25 et 32 1 462,50

. ø 25 PE40 1 559,60

. ø 30 et 40 PE 50 1 909,60

* Forfait pour un 2ème branchement avec terrassement sans la pose du compteur ou forfait sans installation de chantier

- de 0 ml à 8 ml 710,40

- de plus de 8 ml à 15 ml 729,30

* Forfait pour un branchement sans terrassement de 0 ml à 8 ml sans pose du compteur

. ø 15 ou 20 PE 25 et 32 851,30

. ø 25 PE 40 949,30

. ø 30 et 40 PE50 1299,10

* Forfait pour un branchement sans terrassement de plus de 8 ml à 15 ml sans pose du compteur

. ø 15 ou 20 PE 25 et 32 870,20

. ø 25 PE 40 968,10

. ø 30 et 40 PE50 1 318,00

* Forfait pour un 2ème branchement sans terrassement sans la pose du compteur ou forfait sans installation de chantier

- de 0 ml à 8 ml 587,20

- de 8m à 15 ml 606,10

Branchements en lotissements ou groupés (sans pose de compteur)

* Forfait pour branchements en lotissement ou groupés avec terrassement (à partir de 3 branchements) sans pose compteur,

- ø 15 ou 20 PE 25, l'unité 661,60

* Forfait pour branchements en lotissement ou groupés avec terrassement (à partir de 10 branchements) sans pose compteur

- ø 15 ou 20 PE 25, l'unité 595,40

* Forfait pour branchements en lotissement ou groupés avec terrassement (à partir de 30 branchements) sans pose compteur

- ø 15 ou 20 PE 25, l'unité 535,90

* Forfait pour branchements en lotissement ou groupés sans terrassement (à partir de 3 branchements) sans pose compteur

- ø 15 ou 20 PE 25, l'unité 540,80

* Forfait pour branchements en lotissement ou groupés sans terrassement (à partir de 10 branchements) sans pose compteur,

- ø 15 ou 20 PE 25, l'unité 486,80

* Forfait pour branchements en lotissement ou groupés sans terrassement (à partir de 30 branchements) sans pose compteur,	
- ø 15 ou 20 PE 25, l'unité	438,10
Contrôle branchement neuf eau potable, contrôles essais de pression réseau + branchement, manœuvre des vannes et robinets, vérification point de rejet de vidange, contrôle plan de recollement, contrôle installation dans regard, l'unité	64,90
Contrôle branchement neuf eau potable, en lotissement, à partir de 3 et jusqu'à 9 branchements, l'unité	51,90
Contrôle branchement neuf eau potable, en lotissement, à partir de 10 branchements, l'unité	39,00
<u>Eléments complémentaires</u>	
* Plus-value pour niche murale ø 15 ou 20	248,00
* Plus-value pour niche trottoir compacte isolée Ø 15 ou 20	143,70
* Canalisation, le ml supplémentaire au-delà de 15 ml (pose comprise) :	
. PE 25 et 32	5,50
. PE40	8,30
. PE50	12,20
* isolant pour niches compteurs béton conique	41,40
<u>Terrassement</u>	
* Tranchée à la mini-pelle avec évacuation des matériaux extraits, le ml	30,60
* Tranchée à la mini pelle avec réutilisation des matériaux extraits, le ml	18,70
* Plus-value pour tranchée exécutée à la main, le ml	61,10
* Plus-value pour ouverture en terrain rocheux et démolition de béton, le décimètre par mètre	37,30
* Traversée de route avec la technique de la fusée, le ml	112,50
* Terrassement de profondeur > 1,30 m : Plus-value par dm de surprofondeur - ml de longueur y compris blindage	11,20
* Matériaux de remplacement, la tonne	39,10
* Sable de carrière 6/10, la tonne	22,30
* Traversée de route par fonçage - compresseur, l'heure	59,40
* Traversée de route par fonçage en terrain ordinaire, diamètre maximum ext 100 mm, y compris les fouilles, le ml	171,00
<u>Réfection</u>	
* Sciage de chaussée, le ml de découpe	4,20
* Réfection de chaussée en enrobé à froid le m²	42,90
* Réfection de chaussée en enrobé à chaud y compris réfection provisoire en enrobé à froid, le m²	91,60
* Réfection de chaussée en enrobé à chaud de couleur y compris réfection provisoire en enrobé à froid, le m²	122,10
* Béton prêt à l'emploi, dosé à 250 kg, le m³	179,30
* Plus-value pour croisement d'ouvrage (canalisation EP, PTT, gaz, ...), l'unité	48,40
* Réfection en béton désactivé, le m²	93,40
* Réfection de parcelle cultivée, le m²	6,20
* Réfection de trottoir revêtu de pavés au sable, le m²	51,30
* Réfection de trottoir revêtu de pavés posés au ciment, le m²	56,50

INTERVENTIONS SUR BRANCHEMENTS PLOMB

* Renouvellement branchement plomb inférieur à 8 m	
. L'UNITE	1629,00
. de 10 à 24 UNITES	1464,30
. Plus de 24 UNITES	1281,30
* Réouverture d'un branchement après résiliation de l'abonnement (opération comprenant la pose d'un compteur, l'édition d'une police d'abonnement, le changement du robinet d'arrêt et la pose d'un col de cygne si besoin)	164,00
En cas de détérioration de la niche, son remplacement est à la charge de l'abonné ayant demandé la réouverture du branchement	
* Ouverture d'un branchement (opération comprenant la pose du compteur et l'édition de la police d'abonnement)	164,00

COMPTEURS**Etalonnage de compteurs**

* Etalonnage d'un compteur ø 15 ou 20 (dépose et repose comprise) par un organisme agréé SIM	302,40
* Etalonnage d'un compteur supérieur à ø 20 (dépose et repose comprise) par un organisme agréé SIM	104,90
* Etalonnage et expertise d'un compteur ø 15 ou 20 (dépose et repose comprises) par un organisme agréé SIM	199,80
* Etalonnage et expertise d'un compteur supérieur à ø 20 (dépose et repose comprise) par un organisme agréé SIM	39,80

Renouvellement de compteurs base tarifaire pour terme R**Compteur gelé ou détérioré**

* Remplacement de compteur (Ø 15 ou 20) gelé ou détérioré par l'abonné.	166,40
Les compteurs d'un diamètre supérieur seront facturés selon l'intervention	

Individualisation des compteurs

* Pose d'un compteur dans le cadre de l'individualisation des compteurs	57,70
- Pose d'un compteur comprenant le déplacement	57,70
- Plus-value par compteur supplémentaire	24,10

Facturation

* Facturation quittances eau, l'unité (avec un montant forfaitaire minimum)	1,70
* Montant forfaitaire minimum pour facturation quittances	139,50
* Relevés supplémentaires à la demande de la collectivité	6,10

*** Frais d'accès au service (coûts TTC)**

- Frais d'accès au service	33,00
- Frais de fermeture d'un compteur pour non-paiement	40,00
- Frais d'ouverture d'1 compteur après fermeture pour non-paiement	40,00
- Frais de fermeture d'un compteur à la bouche à clé	40,00
- Frais de réouverture d'1 compteur à la bouche à clé	40,00
- Frais pour relevé d'index (à la demande de l'abonné)	40,00

REPARATIONS / TRAVAUX NEUFS

* Frais de réparations non urgentes dans niche compteur demandées par l'abonné en période d'astreinte	124,00
* Frais pour préjudice dû à une rupture accidentelle de conduite ou branchement (partie publique) provoqué par la faute d'un tiers (hors réparation)	290,10
* Frais de déplacement sur réparation accidentelle provoquée par la faute d'un tiers sur partie privée du branchement	77,30
* Frais préparation et installation de chantier	773,10
* Frais de signalisation	
. RN et routes à grande circulation	992,10
. Route départementale	183,20

. Voies communales	164,90
. Feux tricolores, la journée	47,80
. Feux tricolores, la demi-journée	36,80
Interventions sur bouches à clé	
* Mise à niveau sans fourniture de BAC	
. jusqu'à 10 unités	55,20
. plus de 10 unités	46,50
* Changement de bouche à clé plus mise à niveau	
. jusqu'à 10 unités	78,40
. plus de 10 unités	69,60
. plus-value pour bac réhaussable / unité	39,80
<u>INTERVENTION SUR LE TROTTOIR</u>	
* Dépose et repose de bordure, le ml	40,40
* Fourniture et pose d'une nouvelle bordure, le ml	53,50
<u>Essai de débit</u>	
* Amenée et repli pompe avec 100 m de refoulement	783,20
* Pose et dépose pompe, le ml	6,30
* Plus-value pour refoulement au-dessus de 100 ml, le ml	3,30
* PALIER	
. fonctionnement pompe descente, l'heure	66,80
. fonctionnement pompe remontée, l'heure	58,20
* LONGUE DURÉE	
. fonctionnement pour une durée < 24 h, l'heure	55,20
. fonctionnement pour une durée > 24 h, l'heure	49,40
. Remontée, l'heure	58,20
<u>LOCATION DE MATERIEL</u>	
* CAMION GRUE - l'heure avec chauffeur	208,30
* COMPRESSEUR - la journée	128,50
* COMPRESSEUR - la 1/2 journée	65,00
* GROUPE ELECTROGENE - transport et mise en service	216,60
* GROUPE ELECTROGENE - location (carburant compris) - l'heure	18,10
* GROUPE ELECTROGENE - location (carburant compris) - la journée	244,30
* GROUPE ELECTROGENE - location (carburant non compris), la journée	185,70
* PERFORATION ELECTRIQUE - marteau perforateur avec foret et burin - la journée	36,00
* PERFORATEUR PNEUMATIQUE - la journée	22,70
* COMPACTAGE - plaque vibrante - la journée sans carburant	51,90
* COMPACTAGE - pilonneuse - la journée sans carburant	51,90
* DECOUPEUSE PORTABLE - Tronçonneuse thermique - la journée sans carburant	54,60
* NETTOYAGE - Nettoyeur haute pression eau froide électrique - la journée	46,60
* TRACTO-PELLE, l'heure avec chauffeur	93,10
* MINI-PELLE - l'heure avec chauffeur	84,40
* CAMION BENNE - l'heure avec chauffeur	68,40
* MATERIEL DE POMPAGE	
. pompe 10 à 15 m3/h, la journée	43,50
. pompe 15 à 100 m3/h, la journée	83,70

. amenée et repli pompe avec 100 m de refoulement	783,20
. pose et dépose pompe, le mètre linéaire	6,30
. plus-value pour refoulement des eaux au-delà de 100 m, le m	3,30
* CORRELATEUR ACOUSTIQUE (le corrélateur, le véhicule et un agent spécialisé)	
. la journée, déplacement compris	646,80
. l'heure	93,00
<u>ANALYSES EAUX POTABLES</u>	
* ELEMENTS PHYSIQUES	
. PH	4,60
. Turbidité	4,60
. Fer	7,40
. Fluor	16,30
. Nitrates	6,60
. Nitrites	6,40
. Oxydabilité (Matières organiques)	9,40
. T.A.	5,10
. T.A.C.	5,10
. T.H. (Dureté)	8,00
. Sulfates	10,10
. Chlore libre	4,60
. Chlore total	4,60
. Coliformes et Coliformes thermotolérants (Test Colilert)	24,90
* Frais de prélèvement, l'unité	31,30
<u>MAIN D'OEUVRE</u>	
* Agent technique, l'heure	56,40
* Agent technique, en astreinte	81,40
* Diagnostic, étude, chiffrage et suivi de travaux, l'heure	84,20
<u>MAÎTRISE D'ŒUVRE</u>	
* Ingénieur, le journée	817,70
* Technicien, la journée	649,40
* Dessinateur surveillant de travaux, la journée	450,60
<u>CONTRÔLE DE CONFORMITE</u>	
* Contrôle de conformité puit ou réserve eau de pluie	124,10
<u>AMIANTE</u>	
Prestation liée à la présence d'amiante :	
* Installation pour prélèvement	197,70
* Carottage et prélèvement	102,70
* Recherche amiante	117,20
* Recherche hydrocarbure HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)	124,60
* Evacuation des déchets, la tonne	854,30
<u>PROTECTION INCENDIE</u>	
* Fourniture et pose d'un poteau d'incendie DN 80	2211,30
* Fourniture et pose d'un poteau d'incendie DN 80, sans terrassement	1907,40
* Fourniture et pose d'un poteau d'incendie DN 100	2478,40
* Fourniture et pose d'un poteau d'incendie DN 100, sans terrassement	2186,90

* Renouvellement d'un poteau d'incendie existant DN 80 (hors té, vanne et esse de réglage)	1700,90
* Renouvellement d'un poteau d'incendie existant DN 100 (hors té, vanne et esse de réglage)	1982,80
* Fourniture et pose d'une bouche d'incendie DN 100 raccord Keyser	2186,90
* Renouvellement d'une bouche d'incendie DN 100 raccord Keyser (hors té, vanne et esse de réglage)	1724,10
* Fourniture et pose, ou renouvellement, d'un hydrant dans le cadre de travaux sur réseau, tarif de l'entreprise titulaire du marché + 10%, dans la limite des tarifs ci-dessus	
* Tarif convention entretien et contrôle des poteaux incendie (convention 6 ans) par hydrant et par an	35,30
* Tarif convention entretien et contrôle des réserves incendie (convention 6 ans) par réserve et par an	42,70
<u>BORNE PUISAGE</u>	
* Fourniture et pose d'une borne de puisage type série D2 10 ou équivalent (non monétique)	3037,30
<u>PENALITE</u>	
* Pénalité pour inversion, manipulation du compteur/tête radio, arrachage coquille de plombage	607,60
* Pénalité pour enlèvement de compteur, piquage sur canalisation	1215,00
<u>Relevé topographique</u>	
* Préparation des relevés topographiques avec le centre d'exploitation (forfait)	520,20
* Relevé topographique d'un point (x, y, z) en classe A (le point)	4,70
* Renseignement du Modèle Conceptuel de Données et intégration au SIG (forfait)	520,20

BORDEREAU DES PRIX ASSAINISSEMENT 2026	Tarif € HT 2026
A - PRESTATIONS	
A1 - Branchements Assainissement	
Forfait branchement de 4 ml au plus et réseau à 1m30 maximum	1704,00
Forfait branchement supplémentaire de 4 ml au plus et réseau à 1m30 maximum, pour un même pétitionnaire sur un même site ou forfait sans installation de chantier	1339,50
Forfait branchement de 4 à 8 ml et réseau à 1m30 maximum	2065,90
Forfait branchement supplémentaire de 4 à 8 ml et réseau à 1m30 maximum, pour un même pétitionnaire sur un même site ou forfait sans installation de chantier	1701,40
Forfait branchement de 4 ml au plus et réseau compris entre 1m30 et 2m maximum	2311,50
Forfait branchement supplémentaire de 4ml au plus et réseau compris entre 1m30 et 2m maximum, pour un même pétitionnaire sur un même site ou forfait sans installation de chantier	1947,00
Forfait branchement de 4 ml à 8 ml et réseau compris entre 1m30 et 2m maximum	2794,80
Forfait branchement supplémentaire de 4 à 8 ml et réseau à 1m30 et 2m maximum, pour un même pétitionnaire sur un même site ou forfait sans installation de chantier	2430,30
Forfait branchement de 4 ml au plus et réseau compris entre 2 m et 2m50 maximum	2970,40
Forfait branchement supplémentaire de 4 ml au plus et réseau à 2m50 maximum, pour un même pétitionnaire sur un même site ou forfait sans installation de chantier	2605,90
Forfait branchement de 4 à 8 ml et réseau à 2m50 maximum	3576,40
Forfait branchement supplémentaire de 4 à 8 ml et réseau à 2m50 maximum, pour un même pétitionnaire sur un même site ou forfait sans installation de chantier	3211,90
Ces forfaits comprennent les éventuels recherches et traitements de l'amiante, l'utilisation du brise roche, les croisements d'ouvrage, les réfections de voirie et le relevé topo du branchement	
A2 - Forfait mise à niveau de tampon de regard sous enrobé	
* de 1 à 5 tampons : à l'unité (sans remplacement du tampon)	353,60
* de 6 à 10 tampons : à l'unité (sans remplacement du tampon)	322,60
* plus de 10 tampons : à l'unité (sans remplacement du tampon)	308,50
A3 - Entretien & Police des réseaux	
A31 - ENTRETIEN RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (EAUX USEES-EAUX PLUVIALES)	
* Hydrocureur pour curage réseau avec 2 chauffeurs égoutiers y compris déplacement et intervention, l'heure	204,00
* Hydrocureur pour curage réseau avec 1 chauffeur égoutier y compris déplacement et intervention, l'heure	149,80
* Plus value par chauffeur pour intervention d'hydrocureur ou camion citerne en astreinte, l'heure	27,30
* Entretien des réseaux d'eaux pluviales des communes du comité local de SIVA SUD (forfait par habitant)	10,50
A32 - INSPECTION VIDEO RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (y compris EAUX PLUVIALES)	
* Inspection vidéo - déplacement, forfait	235,60

* Inspection vidéo - rédaction et fourniture d'un rapport, forfait	74,50
* Inspection vidéo sur réseau neuf, le ml	1,80
* Inspection vidéo sur réseau en service depuis + de 5 ans, le ml (y compris hydrocurage préalable)	4,20
A33 - TEST FUMEE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	
* Test à la fumée - déplacement, installation et repli matériel, forfait	48,80
* Test à la fumée au mètre linéaire de réseau	1,20
* Test à la fumée rédaction et fourniture d'un rapport, forfait	210,20
A34 - CONTRÔLE BRANCHEMENTS	
* Contrôle unique	186,00
* Première phase de contrôle - Contrôles groupés entre 2 et 10 branchements, l'unité	120,10
* Première phase de contrôle - au-delà de 10 branchements, l'unité	91,20
* Deuxième phase de contrôle, l'unité	91,20
* Contre visite	103,30
* Pénalité pour le contrôle des branchements réalisés sans accord préalable	1491,60
* Diagnostic transaction immobilière réalisé dans un délai inférieur à 20 jours pour un bien comportant jusqu'à 12 points d'eau	186,00
* Diagnostic transaction immobilière réalisé en urgence pour délai inférieur à 10 jours pour un bien comportant jusqu'à 12 points d'eau	285,10
* Diagnostic transaction immobilière pour un bien comportant de 13 à 20 points d'eau, réalisé dans un délai inférieur à 20 jours	419,30
Diagnostic transaction immobilière pour un bien comportant de 13 à 20 points d'eau , réalisé dans un délai inférieur à 10 jours	670,70
* Diagnostic transaction immobilière Tarif complémentaire pour un contrôle sur un même site sans déplacement supplémentaire	91,20
* Forfait contrôle des travaux de raccordement à l'assainissement exécutés sous domaine public en maîtrise d'œuvre privée, y compris hydrocurage et passage caméra	585,70
A35 - CONTRÔLE AVALOIRS EAUX PLUVIALES (déplacement compris)	
* Contrôles des bouches avaloirs, au son ou au colorant, l'unité	96,90
A4 - Boues d'épuration	
* Prise en charge, mise en décharge après égouttage, le m3	44,70
* Vidange dégraisseur ou dessableur < 2 m ³	337,20
* Vidange dégraisseur ou dessableur > 2 m ³	447,20
* Vidange fosses toutes eaux < 5 m ³	386,70
* Vidange fosses toutes eaux entre 5 m ³ et 10 m ³	450,30
A5 - Matières de vidange (traitement)	
* Tarif périmètre EAUX DE VIENNE le m ³	32,10
A6 - Facturation	
* Facturation quittances assainissement, l'unité avec un forfait minimum	1,70
* Forfait minimum pour facturation quittances	139,50
B - MAIN D'OEUVRE	

* Egoutier, agent technique ou électromécanicien assainissement, l'heure	56,40
* Egoutier, agent technique ou électromécanicien assainissement, en astreinte	81,40
* Diagnostic, étude, chiffrage et suivi de travaux, l'heure	84,20
* Dessinateur surveillant de travaux, la journée	450,60
* Technicien, la journée	649,40
* Ingénieur, la journée	817,70
C - LOCATION DE MATERIEL	
* CAMION GRUE - l'heure avec chauffeur	208,30
* GROUPE ELECTROGENE - transport et mise en service	216,60
* GROUPE ELECTROGENE - location (carburant compris) - l'heure	18,10
* GROUPE ELECTROGENE - location (carburant compris) - la journée	244,30
* GROUPE ELECTROGENE - location (carburant non compris), la journée	185,70
* LOCATION POMPE - Forfait dans la limite d'un mois - (les frais d'installation et de repli sont facturés au temps passé)	307,40
* LOCATION POMPE - Plus value par mois supplémentaire - (les frais d'installation et de repli sont facturés au temps passé)	77,00
* Location pompe d'épuisement, la journée - (les frais d'installation et de repli sont facturés au temps passé)	43,60
* TRACTO PELLE - l'heure avec chauffeur	93,10
* MINI-PELLE - l'heure avec chauffeur	84,40
* CAMION BENNE, l'heure avec chauffeur	68,40
* CAMION CITERNE de 20 m3 (l'heure, avec chauffeur comprenant le temps de déplacement, le chargement et le déchargement)	116,00
D - REPARATIONS & TRAVAUX PARTICULIERS	
CHAPITRE 1. - OUVERTURE DE CHANTIER ET TRAVAUX PREPARATOIRE	
INSTALLATION ET REPLI DE CHANTIER	
NON COMPRIS SIGNALISATION DE CHANTIER	
Ce prix rémunère:	
L'ouverture de chantier, y compris : l'amenée et repli du matériel, (au mini un engin de terrassement > à 10T et un camion benne) cabane de chantier, dispositif de sécurité, gardiennage, éclairage, mesures nécessaires pour assurer circulation et les accès aux propriétés riveraines, conservation des piquets et repères, le tout suivant les indications portées au C.C.A.P.	
FORFAIT	319,20
Ce prix rémunère:	
L'ouverture de chantier, y compris : l'amenée le repli du matériel (Mini-pelleteuse maxi 5T et camion benne), et des ouvriers pour la réalisation d'un branchement.	
FORFAIT	166,00
Ce prix rémunère:	

L'ouverture de chantier, ne nécessitant pas le déplacement d'un engin de terrassement et d'un camion benne et comprend : l'amenée et le repli du matériel et des ouvriers pour la réalisation d'une intervention sur branchement ou réseau.	
FORFAIT	126,00
SIGNALISATION DE CHANTIER	
La signalisation permanente de chantier devra être conforme à la réglementation et est à la charge de l'entreprise. Elle sera rémunérée au forfait suivant le type de route :	
Voie communale	167,40
Voie départementale	186,00
Route à grande circulation , Nationale	1007,60
MISE EN PLACE DE FEUX TRICOLORES	
Ce prix rémunère :	
La fourniture de feux tricolores et d'une signalisation adaptée, y compris location éventuelle et toutes sujétions.	
LA JOURNEE	48,50
Ce prix rémunère :	
La fourniture de feux tricolores et d'une signalisation adaptée, y compris location éventuelle et toutes sujétions.	
LA ½ JOURNEE	37,40
CHAPITRE 2. - TERRASSEMENT	
Terrassement pour pose d'une canalisation	
Ce prix rémunère l'ouverture de tranchée pour la pose d'une canalisation de branchement et pour une profondeur maximum de 1.30 m, y compris évacuation des déblais, main d'œuvre conducteur d'engin et toutes sujétions. Les plus-values dues à la nature de terrain sont celles applicables au chapitre 2.	
Ouverture de tranchée branchement, à l'engin mécanique.	
LE METRE LINEAIRE	31,10
Ouverture de tranchée branchement, à la main.	
LE METRE LINEAIRE	62,10
P.V. surprofondeur pour tranchée branchement à l'engin mécanique	
LE DECIMETRE / METRE	9,00
P.V. surprofondeur pour tranchée branchement à la main.	
LE DECIMETRE / METRE	17,30
P.V. pour croisement de canalisation ou d'ouvrage.	
Définition générale:	
plus value au prix des articles 2-01 et 2-12 pour croisement d'ouvrages de télécommunication, d'électricité, de gaz, de fibre optique, d'eau	

potable,d'assainissement ou tout autre ouvrage susceptible d'occuper le domaine public, comme défini dans l'article 2.	
L' UNITE	36,30
P.V. pour longement de canalisation ou d' ouvrage	
Définition générale:	
plus value au prix des articles 2-01 et 2-12 pour longement d'ouvrages de télécommunication, d'électricité, de gaz, de fibre optique, d'eau potable,d'assainissement ou tout autre ouvrage susceptible d'occuper le domaine public, comme défini dans l'article 2.	
LE METRE LINEAIRE	7,80
Ouverture de tranchée branchement, à l' engin mécanique,dans les conditions de l' article 1-0, non compris l' évacuation des déblais laissés en dépôt sur le chantier.	
LE METRE LINEAIRE	26,50
Terrassement pour pose de deux canalisations	
Ce prix rémunère l'ouverture de tranchée pour la pose de deux canalisations de branchement en parallèles et pour une profondeur maxi d' 1.30 m, y compris évacuation des déblais et toutes sujétions. Les plus - values dues à la celles applicables au chapitre 2.	
Ouverture de tranchée branchement, à l'engin mécanique.	
LE METRE LINEAIRE	44,80
Ouverture de tranchée branchement, à la main.	
LE METRE LINEAIRE	76,80
P.V. surprofondeur pour tranchée branchement à l' engin mécanique	
LE DECIMETRE / METRE	7,80
P.V. surprofondeur pour tranchée branchement à la main.	
LE DECIMETRE / METRE	32,10
P.V. pour croisement de canalisation ou d' ouvrage.	
L' UNITE	38,50
P.V. pour longement de canalisation ou d' ouvrage	
LE METRE LINEAIRE	7,80
Ouverture de tranchée branchement, à l' engin mécanique,dans les conditions de l' article 2, non compris l' évacuation des déblais	
laissés en dépôt sur le chantier.	
LE METRE LINEAIRE	35,90
Terrassement pour la pose d'un branchement d'eau potable	
Ce prix rémunère Le terrassement supplémentaire pour la pose d'une canalisation de branchement d'eau potable (profondeur maxi d' 1mètre, y compris évacuation des déblais et toutes sujétions).	

LE METRE LINEAIRE	6,90
Surlargeur de tranchée	
Ce prix rémunère l'ouverture d'une surlargeur de tranchée de 60 cm pour le passage d'un branchement électrique et/ou télécoms et pour une profondeur maxi d'1 mètre, y compris évacuation des déblais et toutes sujétions. Les plus-values dues à la nature du terrain sont celles applicables au chapitre 2.	
LE METRE LINEAIRE	16,30
PLUS-VALUE POUR OUVERTURE DE TRANCHEES EN TERRAIN ROCHEUX NECESSITANT L'EMPLOI DU BRISE ROCHE HYDRAULIQUE	
Définition générale:	
plus value au prix des articles 2-0-1 et 2-1-2 pour terrain rocheux comme défini dans l'article 2.	
Le mètre cube sera calculé au vide de fouille	
LE METRE CUBE	71,10
PLUS VALUE POUR PASSAGE SOUS BORDURE	
Définition générale:	
plus value au prix des articles 2-0-1 et 2-1-2 pour passage de bordure sans dépose comme défini dans l'article 2.	
L'UNITE	16,70
EPUISEMENT	
Définition générale:	
épuisement en tranchée ou en fouille comprenant la location, le fonctionnement, la main d'œuvre et toutes sujétions. Il sera payé par jour calendaire, quelle que soit l'origine de l'eau nécessaire en pointe, sur une durée de plus d'une heure.	
De 25 à 100 m3/h	
LA JOURNEE	108,10
De 100 à 300 m3/h	
LA JOURNEE	186,30
CONFECTION DE FOSSE	
Définition générale:	
Confection de fossé à profil trapézoïdal, profondeur 0,50 m, largeur à la base de 0,50 m, largeur au niveau du sol 1,50 m, pente des parois 1/1 y compris piquetage, fouille, évacuation des déblais, débroussaillage, arrachage et dessouchage d'arbres et de haies isolées, dressement des parois, nivellement du fond, toutes fournitures, main d'œuvre et sujétions.	
En terrain ordinaire	
LE METRE LINEAIRE	16,30
CHAPITRE 3. - MACONNERIE	
BETON	
Ces prix rémunèrent la fourniture et la mise en œuvre d'un mètre cube de béton de ciment coulé, mesuré en place; y compris le coffrage, la vibration ou la pervibration éventuelle.	

Béton dosé à 250 kg / m3	
LE METRE CUBE	175,70
Sac de ciment	
L'unité	13,20
Sac de mortier hydrofuge	
L'unité	30,60
CAROTTAGE	
Ce prix rémunère la réalisation d'un carottage au moyen d'une carotteuse à couronne diamantée sur canalisation ou regard existant quelque soit le matériau, il comprend le raccordement et toutes sujétions pour une parfaite étanchéité.	
Pour diamètre inférieur ou égal au DN 160, l'unité	140,50
Pour diamètre supérieur au DN 160, l'unité	255,50
PERCEMENT DE MUR ET DE REGARDS	
Ce prix rémunère à l'unité le perçement de mur ou de regard jusqu'à 0,50 m d'épaisseur, quel que soit le matériau rencontré, y compris remise en état à l'identique après passage de canalisation.	
Percement de mur: L'UNITE	59,90
Plus - value applicable au prix 3-2-1 pour surépaisseur de mur.	
LE DECIMETRE SUPPLEMENTAIRE	11,20
Percement de regard : L'UNITE	200,00
DEPOSE ET REPOSE DE PAVES	
Ce prix rémunère la dépose de pavés à la main ou à l'engin mécanique. Il comprend également la réalisation d'un lit de pose pour la repose des pavés, y compris le jointoiement le cas échéant.	
LE METRE CARRE	84,30
PLUS VALUE POUR APPLICATION DE LA PROCEDURE AMIANTE	
plus value applicable pour découpe ou carottage sur une canalisation amiante.	
L'UNITE	191,60
CHAPITRE 4. - REMBLAIS ET APPORTS	
LIT DE POSE ET ENROBAGE	
Ces prix rémunèrent la fourniture et mise en œuvre d'un lit de pose et/ou d'enrobage des canalisations suivant la définition des articles 5.431 et 5.813 du fascicule 70.	
Sable de carrière 6/10	
LE METRE CUBE	31,10
Grave 10/14	

LE METRE CUBE	35,90
GRILLAGE AVERTISSEUR	
Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la mise en place de grillage avertisseur de couleur marron, posé au dessus du matériau d'enrobage de canalisations gravitaire ou en pression pour refoulement.	
LE METRE LINEAIRE	1,30
MATERIAUX DE SUBSTITUTION	
Ces prix rémunèrent la fourniture et mise en œuvre et le compactage de matériaux d'apport en remplacement des terres impropres au remblai. Ils s'appliquent au mètre cube mesuré au vide fouille suivant les dispositions des articles 2-0, 2-1 et 2-2. GNT	
LE METRE CUBE	36,70
CHAPITRE 5. - CANALISATIONS GRAVITAIRES	
Ces prix comprennent au mètre linéaire, la fourniture à pied d'œuvre et la pose de canalisations sur un fond de tranché bien dressé suivant la pente du profil en long. La longueur prise en compte est mesurée suivant l'axe de la canalisation sans déduction des longueurs de regards et pièces de raccords.	
TUYAU PVC	
Classe de rigidité CR8	
DN 110: LE METRE LINEAIRE	23,40
DN 125: LE METRE LINEAIRE	25,70
DN 160: LE METRE LINEAIRE	37,00
DN 200: LE METRE LINEAIRE	40,40
DN 315: LE METRE LINEAIRE	50,90
Tuyau en fonte assainissement	
DN 125: LE METRE LINEAIRE	71,40
DN 150: LE METRE LINEAIRE	90,30
CHAPITRE 6. - PIECES DE RACCORD - ROBINETTERIE	
PIECES DE RACCORD	
Ces prix rémunèrent à l'unité, la fourniture d'une pièce de raccord et sa pose sur la canalisation principale.	
CANALISATION PVC CLASSE CR8	
Culottes femelle-femelle à 45°	
DN 125 : L'UNITE	54,50
DN 160 : L'UNITE	64,80
DN 200 : L'UNITE	76,20
Culottes de branchement à 45° femelle-femelle	
DN 160/125 : L'UNITE	74,90
DN 200/125 : L'UNITE	88,50

DN 200/160 : L'UNITE	115,60
DN 315/125 : L'UNITE	166,00
DN 315/160 : L'UNITE	192,00
DN 315/200 : L'UNITE	311,40
Manchon femelle-femelle	
DN 125: L'UNITE	29,00
DN 160: L'UNITE	33,00
DN 200: L'UNITE	41,70
DN 315: L'UNITE	46,60
Raccord de liaison caoutchouc, intermatériaux, Type Flex Seal	
DN 125 PVC/125 AC : L'UNITE	53,80
DN 160 PVC/150 AC : L'UNITE	68,30
DN 200 PVC/200 AC : L'UNITE	81,50
DN 315 PVC/ 300 béton AC : L'UNITE	96,40
Coudes (15, 30 ou 45°) à emboîtement à joint	
DN 125: L'UNITE	15,50
DN 160: L'UNITE	32,90
DN 200: L'UNITE	39,20
Réduction Mâle-Femelle à joint (diamètre extérieur en mm)	
DN 125 X 100 (PVC CR8)	9,30
DN 160 X 125 (PVC CR8)	16,40
DN 200 X 125 (PVC CR8)	34,40
DN 200 X 160 (PVC CR8)	42,30
Clip de piquage PVC (à 60°)	
200X125	60,40
315X160	125,10
315X200	172,80
Clip de piquage PVC annelé (90°)	
Composé systématiquement du joint élastomère spécifique et du manchon mâle/femelle avec butée)	
300 X160 PVC	118,30
300 X200 PVC	131,50
400 X160 PVC	146,80
400 X200 PVC	207,60
500 x160 PVC	229,40
500 x200 PVC	282,10
600 x160 PVC	293,30
600 x200 PVC	301,30

Clip de piquage béton / PVC (90°)	
300 ou 400 béton X125 PVC	97,20
300 ou 400 béton X160 PVC	105,60
300 ou 400 béton X200 PVC	157,30
Manchon de réparation coulissant pour tuyau de refoulement	
Joint gibault 57X63 GGT 9	89,00
Joint gibault 84X91 GGT 14	102,60
Joint gibault 104X110 GGT 17	122,20
Joint gibault 112X125 GGT 19	140,70
Joint Gibault 137X144 GGT 22	167,10
Joint de branchement type FORSHEDA F910	
Pour canalisation PVC DN 125	26,40
Pour canalisation PVC DN 160	31,60
Pour canalisation PVC DN 200	43,10
Pour canalisation PVC DN 315	43,90
Bouchons PVC	
PVC ø 100	4,70
PVC ø 125	7,10
PVC ø 160	12,40
PVC ø 200	16,30
CANALISATION PVC EVACUATION	
DN 100 : LE METRE LINEAIRE	12,90
Manchon femelle-femelle	
DN 100: L'UNITE	11,30
Coudes (15, 30 ou 45°) à COLLER	
DN 100: L'UNITE	12,40
Té	
DN 100: L'UNITE	16,70
Bouchon à visser	
DN 100: L'UNITE	12,40
CHAPITRE 7. - OUVRAGES ANNEXES	

REGARD DE VISITE	
Ces prix rémunèrent la fourniture et pose de regard visitable ou non d'une hauteur maximum de 1,30 m, préfabriqué, étanche, y compris terrassements en terrain de toutes natures, cunette éléments préfabriqués cône ou dalle de réduction, dalle de répartition cadre tampon et toutes sujétions suivant les prestations du CCTP.	
Regard béton	
Regard béton Ø 1000 mm	
L'UNITE	529,80
Réhausse béton (passage libre DN 600)	
Hauteur 0,10 m L' UNITE	82,60
Hauteur 0,15 m L' UNITE	97,90
Hauteur 0,20 m L' UNITE	105,90
Hauteur 0,25 m L' UNITE	141,40
Dalle de réduction regard DN 1000	
L'UNITE	233,20
P.V. surprofondeur pour regard Ø 1000 béton.	
LE DECIMETRE	24,40
Regard polyéthylène	
Regard polyéthylène Ø 1000 mm	
L'UNITE	598,80
Réhausse polyéthylène (passage libre DN 600)	
LE METRE	573,30
Dalle de réduction regard DN 1000	
L'UNITE	126,00
Regard de branchement	
Ce prix comprend la fourniture et pose du regard à passage direct en diamètre 315 mm jusqu'à 1,30 m de profondeur, et en diamètre 400 mm pour un branchement jusqu'à 1,70 m.	
Ce prix ne comprend pas le tuyau de réhausse, de diamètre adapté au tabouret (315 ou 400) qui est repris aux articles 8-2-2 et 8-2-3.	
Tabouret PVC Ø250, diamètre nominal des raccordements 125/125	
L'UNITE	71,20
Tabouret PVC Ø 315, diamètre nominal des raccordements 125/125	

L'UNITE	72,00
Tabouret PVC Ø 315, diamètre nominal des raccordements 160/160	
L'UNITE	125,90
Tabouret PVC Ø 400, diamètre nominal des raccordements 125/125	
L'UNITE	143,90
Tabouret PVC Ø 400, diamètre nominal des raccordements 160/160	
L'UNITE	160,30
Tabouret PVC Ø 400, 160/160, à 2 entrées	
L'UNITE	169,40
Tabouret PVC Ø 400, 160/160, à 3 entrées	
L'UNITE	179,20
Tabouret PEHD Ø 600, y compris réductions et pièces de raccordement	
L'ENSEMBLE	256,50
REHAUSSE PVC REGARD DE BRANCHEMENT	
Ce prix rémunère la plus - value applicable aux prix des articles	
pour profondeur supérieure à 0,25m.	
Tuyau pour rehausse DN 250	
le mètre linéaire	32,00
Tuyau pour rehausse DN 315	
le mètre linéaire	33,00
Tuyau pour rehausse DN 400	
le mètre linéaire	80,40
Tuyau PEHD pour rehausse DN 600	
le mètre linéaire	100,20
REHAUSSE BETON REGARD DE BRANCHEMENT	
Réhausse béton 40x40, L'UNITE	54,50
Réhausse béton 50x50, L'UNITE	83,10
DISPOSITIF DE FERMETURE DE REGARDS DE VISITE	
Ce prix rémunère la fourniture et pose de tampon en fonte de	
600 mm y compris mise à niveau et scellement.	

Tampon type article D 400	
Tampon fonte pour trafic intense type PAMREX: L'UNITE	499,60
Tampon fonte pour trafic intense type REXEL : L'UNITE	453,30
Kit de verrouillage tampon : L'UNITE	83,50
Jonc/Joint continu sur tampon (composite ou élastomère) : L'UNITE	79,90
Tampon type non article	
C 250 (paysage) L'UNITE	451,60
D400 type RC40 bétonné L'UNITE	451,60
B125 regard hydraulique à cadre rond, 700 mm, ouverture ronde de 600 mm	386,70
DISPOSITIF DE FERMETURE REGARD DE BRANCHEMENT	
Ce prix rémunère la fourniture et pose de tampon fonte hydraulique y compris mise à niveau et scellement éventuel.	
Tampon fonte carré 25x25 hydraulique à sceller	
classe B125 (carré) L'UNITE	76,20
Tampon fonte carré 25x25 hydraulique à sceller	
classe B125 (rond) L'UNITE	76,20
Tampon fonte carré 40x40 hydraulique sur précadre béton	
classe B125 (carré) L'UNITE	92,80
Tampon fonte carré 40x40 hydraulique sur précadre béton	
classe B125 (rond) L'UNITE	92,80
Tampon fonte carré 40x40 hydraulique à sceller	
classe B125 L'UNITE	114,50
classe C250 L'UNITE	160,50
Tampon fonte 40x40 hydraulique à sceller trappe ronde	
classe B125 L'UNITE	114,50
classe C250 L'UNITE	160,50
Tampon fonte carré 50x50 hydraulique à sceller	
classe C250 L'UNITE	186,80
Tampon fonte 50x50 hydraulique à sceller trappe ronde	
classe C250 L'UNITE	186,80
Tampon fonte 60x60 hydraulique à sceller	
classe C250 L'UNITE	330,60
Tampon fonte 60x60 hydraulique à sceller trappe ronde	

classe C250 L'UNITE	330,60
Résine de scellement pour tampon sous chaussée type procomass ou similaire pour un relèvement supérieur à 10 cm.	
Le sac de 25 Kilos	45,80
Clapet PVC	
Clapet d'extrémité ø 125	355,80
Clapet en ligne ø 125	355,80
Clapet en ligne ø 160	395,40
CHAPITRE 8. - REFECTION DE CHAUSSEE -	
TROTTOIR ET BORDURE	
DECOUPE DE CHAUSSEE	
Ce prix rémunère la découpe de chaussée goudronnée y compris main d'œuvre et toutes sujétions.	
Découpe à la lame sur bras de pelleteuse	
LE METRE LINEAIRE DECOUPE	5,00
Découpe à la scie	
LE METRE LINEAIRE DECOUPE	4,30
REFECTION DE CHAUSSEE	
Réfection de chaussée ou de trottoir sur ordre du maître d'œuvre, y compris collage des rives :	
avec des enrobés à froid	
LE METRE CARRE	43,50
avec des enrobés à chaud	
LE METRE CARRE	49,70
avec de la grave ciment	
LA TONNE	121,20
avec de la grave bitume	
LA TONNE	123,40
réalisation d'un tapis mince en enrobé de coulis froids monocouche	
LE METRE CARRE	32,50
Réfection de chaussée comprenant la fourniture et la mise en œuvre de (cet article sera rémunéré au mètre carré en fonction de la largeur conventionnelle de tranchée majorée de 0,10 m de chaque coté.) :	
d'un monocouche 4/6,3	

LE METRE CARRE	8,50
d'un bicouche 6,3/10-4/4	
LE METRE CARRE	11,70
d'un tricouche 6,3/10-4/6,3-2/4 sur la base de 7 kg/m2 pour l'émulsion du bitume	
LE METRE CARRE	13,70
pré-gravillonnage 10/14	
LE METRE CARRE	1,30
Réfection de trottoir béton désactivé	
Ce prix rémunère:	
la réfection de trottoir en béton désactivé comprenant les terrassements, la fondation, la fourniture et mise en œuvre du béton sur 0,10 m d'épaisseur, l'adjonction de fibres synthétiques, le vibrage, les raccordements sur ouvrages de surface, la réalisation des joints, le lissage de la surface, l'application du désactivant, la protection pendant le temps de réaction, le lavage à haute pression.	
LE METRE CARRE	67,30
Bordures	
Démolition de bordures	
Ce prix rémunère:	
LE METRE LINEAIRE	16,00
Dépose et repose de bordures	
Ce prix rémunère:	
LE METRE LINEAIRE	42,20
Bordures et caniveaux béton	
Définition générale:	
la fourniture et pose de bordures de trottoirs et caniveaux conformes aux prestations du C.C.T.G. y compris:	
- la fourniture à pied d'œuvre,	
- l'aménagement d'un lit de pose en béton maigre de 0,10 m minimum d'épaisseur dosé à 250 kg de ciment au m3,	
- la pose des éléments de bordures et caniveaux sur mortier dosé à 300 kg de ciment au m3 et confection des joints au mortier ciment,	
- la confection, en arrière des bordures, de dosserets en béton dosé à 300 kg de ciment au m3,	
- les terrassements en terrain de toute nature, le nivellement des accotements et des trottoirs, l'évacuation des déblais, la main d'œuvre et toutes sujétions.	

Le linéaire sera calculé soit en alignement soit en courbe.

Type T1 : LE METRE	50,50
Type T2 : LE METRE	50,50
Type P1 : LE METRE	43,40
Type P2 : LE METRE	43,40
Type P3 : LE METRE	43,40
Type CC1 : LE METRE	70,90
Type CC2 : LE METRE	86,00
Type A1 : LE METRE	50,50
Type A2 : LE METRE	50,50